

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 2 décembre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2016**

Le compte rendu de la séance du 13 octobre 2016 est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions.

**II – SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – RÉPARTITION DES SIÈGES**

La loi du 9 mars 2015 a profondément modifié les règles instituant la représentativité des communes membres de Moulins Communauté.

La loi NOTRe a prévu deux modalités de répartition des sièges des Conseillers communautaires soit une méthode dite « de droit commun », soit une méthode dite « d'accord local ».

Selon le droit commun, le Conseil communautaire serait composé de 79 délégués dont un représentant de Neuilly le Réal. Le seul accord local possible conduirait à ramener le nombre de délégués à 72 dont toujours un seul représentant pour notre commune.

Le Conseil municipal adopte, à 13 voix pour et une abstention, le nombre et la répartition des sièges par commune pour Moulins Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon la répartition de droit commun telle que présentée dans le tableau transmis par Monsieur le Préfet dans son courrier du 8 juin 2016 notifié le 14 juin 2016.

Il regrette toutefois que :

- il soit mis fin au mandat de conseillers élus démocratiquement moins de 3 ans après leur élection.
- les systèmes de répartition de sièges prévus par la loi NOTRe conduisent à une sous représentation des communes de 1 200 à 1 900 habitants, qui sont souvent des pôles de services et de commerces de proximité indispensables pour la vie du milieu rural.

**III – TARIFS 2017**

Sur proposition de Mme LEPERON le Conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Désignation	Tarifs 2017
<b>Cimetière</b>	
2m <sup>2</sup> concession 15 ans	<b>102</b>
2m <sup>2</sup> concession 30 ans	<b>132</b>
2m <sup>2</sup> concession 50 ans	<b>179</b>
1m <sup>2</sup> concession 15 ans	<b>51</b>
1m <sup>2</sup> concession 30 ans	<b>66</b>
1m <sup>2</sup> concession 50 ans	<b>89</b>
Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 15 ans	<b>607</b>
Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 30 ans	<b>796</b>
Remise en état de la plaque nominative	<b>65</b>
Droits inhumation GOUISE	<b>72</b>

<b>Location Grande salle aux Neuillyssois</b>	
Dîner dansant, bal, repas etc.	<b>196</b>
Chauffage/jour	<b>118</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>52</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>63</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>101</b>
idem/jour supplémentaire	<b>51</b>
Location pour 2 jours	<b>320</b>

<b>Location Petite salle aux Neuillyssois</b>	
Dîner dansant, bal, repas, etc.	<b>101</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>52</b>
Location pour 2 jours	<b>177</b>
Chauffage/jour	<b>52</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>31</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>31</b>

<b>Location Grande salle personnes extérieures à la commune</b>	
Dîner dansant, bal, mariage...	<b>365</b>
Arbre de Noël	<b>239</b>
Réunion politique	<b>0</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>118</b>
Idem/jour supplémentaire	<b>52</b>
Location pour 2 jours	<b>631</b>
Chauffage/jour	<b>118</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>118</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>63</b>

<b>Location Petite salle personnes extérieures à la commune</b>	
Dîner dansant, bal, repas...	<b>147</b>
Arbre de Noël, congrès, soirée récréative	<b>144</b>
Réunion politique	<b>0</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>74</b>
Location pour 2 jours	<b>275</b>
Chauffage/jour	<b>52</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>52</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>31</b>

Location Vaisselle	<b>42</b>
--------------------	-----------

<b>Encart publicitaires sur Neuilly Infos</b>	
1/16 sur 1 parution	<b>48</b>
1/16 sur 3 parutions	<b>83</b>
1/8 sur 1 parution	<b>83</b>
1/8 sur 3 parutions	<b>143</b>
1/4 sur 1 parution	<b>143</b>
1/4 sur 3 parutions	<b>250</b>
1/2 sur 1 parution	<b>250</b>
1/2 sur 3 parutions	<b>417</b>

1 page sur 1 parution	324
-----------------------	-----

<b>Droits de photocopies</b>	
1 copie couleur A3 ou A4 au secrétariat	0.40
1 copie Noir et Blanc A3 ou A4 au secrétariat	0.30
1 copie A4 dans le couloir	0.20

<b>Droits de Fax</b>	
Droits fax France métropolitaine (par page)	0.50
Droits fax hors métropole (par page)	1.80

Droits place camions	74
Droits de place camion pizza, kebab,...	8

Location jusqu'à 4 tables + bancs	15
Location à partir de 5 tables + bancs	21
Location de tables et bancs 2.20 m	
Forfait	15
Plus montant par table réservée	2

#### CLSH

<b>Cartes Accueil périscolaire (30 tickets)</b>	
	<b>Tarifs 2017</b>
Revenu fiscal 2015 des parents	
De 0 à 15 000 € (tickets verts)	34.99
De 15 000 à 30 000 € (tickets bleus)	41.31
Plus de 30 000 € (tickets roses)	47.75
Ticket individuel	2.30

#### IV – TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Suite à la numérotation des écarts et la dénomination de certaines voies, M. le Maire présente une proposition de tableau de classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales ci-dessous :

Voies communales à caractère de chemin	43.538 km
Voies communales à caractère de rue	7.095 km

Chemins ruraux	16.150 km
----------------	-----------

#### V – TRAVAUX SALLE DE L'AJN

M. BAUDOIN indique que l'Architecte des Bâtiments de France a accepté le projet de modification de la façade de ce bâtiment qui lui a été présenté, à savoir le remplacement de la porte par une fenêtre barreaudée et la création d'une façade à enduit de même teinte que le bâtiment existant.

#### VI – CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

M. BAUDOIN fait le point sur le projet de 3<sup>ème</sup> Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB).

##### **Grand rue :**

La commission des travaux qui s'est réunie le 25 novembre propose de réaliser le revêtement des trottoirs en béton désactivé de la place de la Mairie jusqu'au Bar Pmu, afin de conserver le même aspect que sur la place de la Mairie. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Le coût de cette

réalisation prévoyant la reprise des bordures de trottoirs endommagées ainsi que la pose de gravillon entre le bar Pmu et la route de Montbeugny.

Le coût prévisionnel hors Taxes s'élève à 45 390 €.

#### **Entrée côté route de Gouise :**

Les mesures réalisées par le laboratoire départemental ont permis de vérifier que la portance du parking actuel est suffisante. Le coût prévisionnel Hors Taxes des travaux prévoyant le remplacement de la palissade actuelle par un grillage village ou mécano soudé, l'allongement des places de parking, la création d'un cheminement piétonnier, est compris entre 98 900 € et 105 360 €. La réfection de l'accotement coté des numéros impairs est évaluée à 5 375 €.

#### **Liaison piétonne entre le Centre de Secours et la RD 989 :**

La création d'une voie piétonne après comblement du fossé permettrait de sécuriser le cheminement des piétons. Le Coût Hors taxes est évalué à 35 475 €.

#### **Aménagement à l'arrière de la salle Henri Baron :**

M. BAUDOIN indique que les sondages effectués le 24 et le 25 novembre ont montré qu'il serait très difficile de créer un étang en raison de l'absence d'argile dans les endroits sondés.

Le Conseil municipal décide d'arrêter ce projet de création d'un plan d'eau. Par contre, il est décidé d'étudier l'aménagement de cette zone avec la création d'un parking situé à l'arrière et à proximité de la salle Henri Baron.

L'installation d'un parcours « santé », d'une piste de skate et la création d'un cheminement arboré rejoignant la rive droite de la Sonnante et permettant de rejoindre la rue d'Enfer sont mises à l'étude.

Un rendez vous sera pris avec les services du Conseil départemental afin de présenter ce projet.

### **VII – PROJET DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CANTINE**

M. BAUDOIN présente le projet de restructuration de la cantine établi par M. COULANJON, architecte de l'ATDA. Sa proposition est faite dans le but d'améliorer le confort des enfants par une meilleure acoustique ainsi qu'une salle de repas plus spacieuse et par la mise aux normes de la cuisine.

La modification la plus importante se situerait au niveau de l'actuelle partie cuisine, qui serait élargie pour la transformer en une salle de repas plus grande. La partie sanitaire pour les enfants serait conservée.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 497 000 € HT, hors honoraires et mobilier et matériel de cuisine.

### **VIII – ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

A 11 voix pour, 2 abstentions et une voix contre, le Conseil municipal décide d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2017 afin de conserver le label « fleurir la France ».

### **IX – INSTRUCTION ET DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ**

Monsieur le Maire expose que lors du dernier Conseil municipal une motion avait été votée à l'unanimité et adressée à M. le Préfet et à M. le Président de l'association des Maires de France contre la suppression en février 2017 de la délivrance des cartes nationales d'identité par les Mairies. Seules 15 mairies seraient habilitées dans notre département à instruire ces demandes.

Le Conseil municipal, demande le retrait de cette décision prise sans concertation, qui conduira à pénaliser encore plus les personnes vivant en milieu rural.

### **X – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3**

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°3 nécessaire pour apurer un compte d'immobilisation en cours par une écriture d'ordre de 764 € en section d'investissement.

## **X- VENTE D'UN PAVILLON FRANCE LOIRE**

La société d'HLM France Loire envisage de vendre le pavillon situé 6, chemin de la Pépie à Mme Alicia AGEZ et M. Thomas VERTPOORT, pour un montant de 88 000 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette vente, sous réserve que la garantie d'emprunts accordée à France Loire par la commune soit réduite au prorata.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Comptages de vitesse RD 31**

M. le Maire dresse un compte-rendu des comptages de vitesse effectués sur la RD 31 au lieu-dit « Les Tanneurs » du 15 au 21 novembre 2016. Sur cette période, la vitesse moyenne mesurée pour tous véhicules est de 82 km/h. Sur 4 236 véhicules, 1 425 avaient une vitesse supérieure à 90 km/heure. 15 % des véhicules avaient une vitesse supérieure à 99 km/h.

M. le Maire précise avoir transmis ces résultats à la Gendarmerie qui effectuera régulièrement des contrôles de vitesse sur cette portion.

### **SARL CARRIERES VIALLET**

M. le Maire informe de la réception de l'arrêté préfectoral complémentaire N°3101/2016 du 18 novembre 2016 autorisant la SARL CARRIERES VIALLET à procéder à une installation de transit, traitement, stockage de produits minéraux et de déchets inertes à Toulon sur Allier.

### **Projet éolien**

M. le Maire indique avoir été récemment en contact avec le responsable technique du projet qui lui a expliqué qu'il attendait la réponse des services de l'aviation civile sur la compatibilité du VOR de l'aérodrome de Montbeugny avec le projet.

### **Vol de matériel**

M. BAUDOIN déplore qu'un vol avec effraction ait eu lieu dans la nuit du 25 au 26 novembre 2016 aux ateliers municipaux. Du matériel d'entretien et du petit outillage a été dérobé. Plusieurs devis ont été demandés pour pouvoir racheter rapidement le matériel volé, pour un coût TTC d'environ 6 000 €.

Il présente ensuite un devis de l'entreprise COULPIER pour l'installation d'une alarme anti-intrusion aux ateliers municipaux pour un montant de 2 359 € HT.

Par ailleurs, les devis transmis par l'entreprise COULPIER pour l'installation de systèmes de protection aux écoles primaire et maternelle s'élèvent respectivement à 2 111 € et 800 € HT.

Ces travaux seront réalisés prochainement.

### **Compteurs Linky**

M. BAUDOIN indique que la campagne d'installation des compteurs Linky, nouvelle génération de compteurs d'électricité d'Enedis, débutera sur la commune de Neuilly le Réal à partir de février 2017.

L'installation de ce nouveau compteur est obligatoire et se fera gratuitement auprès de chaque client d'Enedis par la société Solutions 30, sans modifier le contrat de fourniture d'électricité en cours.

### **Agrilocal03**

Mme LEPERON informe avoir participé à une réunion de présentation de la nouvelle version de la plateforme Agrilocal03 ; il s'agit d'une plateforme gérée par le Conseil départemental qui met en relation les établissements de restauration collective publique et des producteurs locaux.

### **Conseil d'école de la maternelle**

Mme MARTIN dresse un compte-rendu du Conseil d'école de la maternelle auquel elle a assisté le 18 octobre 2016.

### **Jeunesse et vie scolaire**

Mme GUITTON présente le programme de la prochaine 3<sup>e</sup> période des TAP de l'année 2016-2017.

5 animations seront proposées aux élèves de primaire et 2 aux élèves de maternelle.

Elle annonce également qu'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a été mis en place dans chacune des deux écoles.

Elle ajoute que plusieurs mesures sont étudiées dans le but de trouver des solutions pour améliorer le confort et avoir le calme lors des services de cantine.

### **Incivilité**

M. BLANCHARD signale qu'une quantité importante de canettes de bière sont de nouveau jetées sur les bas côtés de la rue du Bois de Bord.

### **Demande de passage piéton**

M. GALLAUD relaie la demande de marcheurs qui souhaiteraient qu'un passage piéton soit créé entre la sortie du chemin de la Passerelle et l'entrée de la zone des Gambades.

M. le Maire lui répond que cette question sera étudiée prochainement par la commission des travaux.

### **Stationnement handicapé**

Mme DE CHACATON indique que des administrés regrettent l'absence de place handicapée matérialisée devant la Poste.

M. le Maire lui répond que la commune est en conformité avec la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité extérieure, puisqu'il y a déjà 3 places de stationnement réservées aux handicapés dans le bourg dont deux autour de la place. Il ajoute que la largeur du trottoir en face de La Poste est trop faible pour créer ce type de stationnement et avoir un trottoir d'une largeur suffisante pour la circulation des piétons.

### **Création de l'association Neuilly Nature et Territoire 03**

M. le Maire fait part de la création de l'association Neuilly Nature et Territoire 03 qui a pour but principal de protéger les espaces et ressources naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine de Neuilly le Réal et des communes du canton Moulins 2.

La séance est levée à 23h30



Le 8 décembre 2016

Le Maire,  
Lucien GONNOT